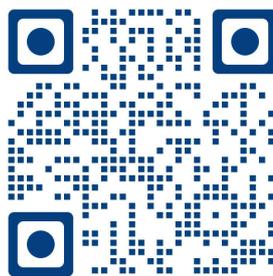




L'ACTU !

L'INFORMATION DE TROARN BURES



#4/ DECEMBRE 2020

REJOIGNEZ NOUS !



www.troarn.fr

Tél 02 31 23 31 38

Mail: accueil@troarn.fr

> S'ABONNER <

Vous souhaitez recevoir l'actu tous les mois par mail ?

Inscrivez vous sur le site internet de la ville www.troarn.fr

> INFOS MUNICIPALES <

• Marché de Noël et goûter des anciens

Ces deux manifestations sont annulées en raison des conditions sanitaires.

• Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

"Le projet de PLU » avance. prochaine étape l'enquête publique se déroulera du

mardi 5 janvier 2021 (à partir de 9h00) au jeudi 11 février 2021 (jusqu'à 17h30).

- Les documents à consulter seront tenus à la disposition du public en mairie de Troarn et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public.
- Le dossier d'enquête sera également consultable en ligne sur le site Internet du registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2241>
- Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Troarn les observations orales et écrites des intéressés le :
- Mardi **5 janvier 2021**, de 9h à 12h
- Jeudi **14 janvier 2021**, de 14h30 à 17h30
- Mercredi **20 janvier 2021**, de 9h à 12h
- Vendredi **29 janvier 2021**, de 9h à 12h
- Jeudi **11 février 2021**, de 14h30 à 17h30

#COVID19

- A partir du **15 Décembre**: Couvre-feu instauré à l'**exception des 24 et 31 décembre**. Ouverture des salles de cinéma, théâtres, musées. **Couvre-feu de 21h à 7h**

!! Si la situation sanitaire le permet !!

- A partir du **20 Janvier**: Réouverture des restaurants et des salles de sport. Cours intégralement en présentiel pour les lycéens puis 15 jours plus tard dans les universités.

Mairie de Troarn: Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : 9h00-12h00 et de 13h30—17h30

Mercredi 9h00—12h00 Samedi matin Fermé Uniquement sur Rendez vous— Permanence des élus

Permanence mairie de Bures sur Dives : Samedi de 10h à 11h

Vous venez d'avoir 16 ans ceci vous concerne

La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs



MINISTÈRE
DES ARMÉES

SGA
Secrétariat général pour l'administration

 **Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.**

Seul le recensement permet la convocation à la JDC environ 1 an après.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille

ou en ligne pour certaines communes : www.service-public.fr



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Et pour répondre à toutes vos questions sur la JDC, connectez-vous à majdc.fr, vous pourrez ainsi :

- ◆ Découvrir ce qu'est la JDC
- ◆ Télécharger votre convocation
- ◆ Changer la date de votre JDC
- ◆ Être guidé jusqu'au site de convocation
- ◆ Télécharger votre attestation à l'issue de la JDC en cas de perte du certificat remis

Un délai de 2 à 4 mois après votre recensement est nécessaire pour créer votre compte.

Mais pour être automatiquement alerté de cette possibilité il vous suffit de laisser une adresse mail lors de votre venue en mairie.

Pour tout renseignement contactez le Centre du service national de Caen :



09 70 84 51 51

Lundi au jeudi : 09h à 11h 45

Vendredi : 09h à 12h - 13h30 à 15h30

Pas d'accueil public



csn-caen.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Collecte de sang : mardi 29 décembre de 15h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Troarn ATTENTION prendre rendez vous à l'EFS

au 02 31 53 53 53 ou sur le site : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Il faut peser plus de 50 kg et être âgé de 18 à 70 ans. **Port du masque obligatoire.**

Le conseil municipal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année